

EPREUVE THEORIQUE SUR LA LEGISLATION SUR LES ARMES.

QUESTIONS	1 ¹	2 ²	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶
<u>Achat/vente</u>						
1. Je désire vendre mon arme de chasse à un chasseur, quelles formalités dois-je remplir? <i>Vérifier que l'acheteur à plus de 18 ans, un permis de chasse valide et que le décret régional concerné autorise l'arme</i>	X					
2. Quelles formalités doit remplir un chasseur qui veut acheter une arme? <i>Avoir un permis de chasse valide et vérifier que l'arme est autorisée par le décret régional concerné</i>	X					
3. Quelles armes puis-je acheter pour pratiquer la chasse? <i>Cela est déterminé par les décrets régionaux.</i>	X					
4. Quel est l'âge minimum pour détenir une arme à feu? <i>18 ans</i>	X	X	X	X	X	X
5. A qui puis-je revendre une arme soumise à autorisation? <i>A - une personne ayant une autorisation détention pour cette arme ou un chasseur avec un permis de chasse valide</i> <i>- un collectionneur agréé dont le thème lui autorise la détention de cette arme</i>	X	X	X	X	X	X
<i>- un armurier</i>	X	X	X	X	X	X
6. Que dois-je faire pour acheter une arme soumise à autorisation? <i>Demander une autorisation (modèle 4) au gouverneur (sauf chasseurs)</i>						
7. Les munitions pour les armes soumises à autorisation sont-elles en vente libre?	X	X	X	X	X	X

¹ La chasse et des activités de gestion de la faune

² Le tir sportif et récréatif

³ L'exercice d'une profession représentant un risque particulier

⁴ La défense personnelle de personnes qui courent un risque objectif et important et qui démontrent en outre que la détention d'une arme à feu diminue ce risque important dans une large mesure et peut les protéger

⁵ L'intention de constituer une collection d'armes historiques

⁶ La participation à des activités historiques, folkloriques, culturelles ou scientifiques

<p><i>Non, il faut avoir une autorisation de détention qui n'exclut pas l'achat de munitions</i></p> <p>8. Je suis collectionneur et j'aimerais acheter une arme pour ma collection. Que dois-je faire? - si collectionneur agréé : inscription au registre - si pas collectionneur agréé : demander une autorisation (modèle 4) pour cette arme</p> <p>9. Je suis collectionneur, puis-je tirer avec mes armes de collection? <i>Non</i></p> <p>10. A qui puis-je revendre mes armes de collection? <i>A :- un autre collectionneur agréé</i> - un armurier - une personne ayant une autorisation de détention pour cette arme</p>					X	
<p><u>Transport</u></p> <p>1. Quelles sont les conditions de transport d'une arme? <i>Voir l'article 21 de la Loi sur les armes</i></p> <p>2. Je désire aller chasser dans un autre pays de l'Union européenne, que dois-je faire? <i>Avoir une carte européenne en ordre pour le pays de destination</i></p> <p>3. Puis-je porter mon arme à feu dans la buvette d'un stand de tir? <i>Non</i></p> <p>4. Sous quelles conditions pouvez-vous, lors d'un voyage dans un pays de l'Union européenne, emporter votre arme à feu? <i>Avoir une carte européenne valide</i></p> <p>5. Pouvez-vous prêter votre arme? Si oui à qui et dans quelles conditions? <i>A - un armurier agréé pour l'entretien</i> - un tireur en ma présence sur le pas de tir (dès que le statut du tireur sportif entre en vigueur, il n'y a plus de conditions) - un chasseur, si c'est une arme longue</p>	X	X	X	X	X	X
<p><u>Formalités</u></p> <p>1. Je suis titulaire d'un permis de chasse qui arrive à expiration et je ne souhaite pas le</p>	X					

renouveler. Que dois-je faire avec mes armes? <i>Pendant 3 ans on peut les garder sans munitions, après 3 ans on peut les vendre, les faire démilitariser, les abandonner à la police ou demander une autorisation avec motif légitime</i>						
2. Qu'entend-on par un permis de chasse valide? <i>Un document accordant le droit de pratiquer la chasse revêtu de la vignette cynégétique de l'année en cours</i>	X					
3. Quelle est la durée de validité d'une autorisation de détention? <i>5 ans</i>	X	X	X	X	X	X
4. Que faut-il faire en cas de perte, destruction ou vol de le l'arme? <i>Prévenir la police et le gouverneur</i>	X	X	X	X	X	X
5. Que faut-il faire en cas de perte, destruction ou vol de le l'autorisation? <i>Prévenir la police et demander un duplicata au gouverneur</i>	X	X	X	X	X	X
6. Au terme de la validité de mon autorisation de détention, que dois-je faire pour pouvoir conserver mon arme à feu? <i>Demander le renouvellement de l'autorisation</i>	X	X	X	X	X	X
7. Quels sont les personnes qui peuvent détenir des armes à feu sans autorisation? <i>Les titulaires d'un permis de chasse ou d'une licence de tireur sportif (et les policiers)</i>	X	X	X	X	X	X
8. Quels sont des mesures de sécurité pour prévenir le vol de mon arme ? <i>Les conserver dans une armoire ou un coffre résistant à l'effraction, une serrure de pontet</i>	X	X	X	X	X	X
9. Qui délivre le permis de port d'arme? <i>Le gouverneur compétent pour la résidence du requérant</i>	X	X	X	X		
10. Quelle est la durée de validité d'un permis de port d'arme? <i>3 ans</i>	X	X	X	X		
<u>Accessoires</u>						
1. Citez les composantes d'une cartouche? <i>Une amorce, de la poudre, une douille, un ou des projectile(s)</i>	X	X	X	X	X	X
	X	X	X	X	X	X

2. Peut-on monter une lunette de visée nocturne sur une arme de chasse? <i>Non</i>	X	X	X	X	X	X
3. Pouvez-vous équiper votre arme d'un silencieux? <i>Non</i>	X	X	X	X	X	X
4. Citez quelques pièces ou accessoires pour lesquelles il faut une autorisation distincte si elles sont achetées séparément de l'arme? <i>Canon, barillet, carcasse, culasse, glissière, organes de fermeture et de verrouillage, bascules</i>						
<u>Légitime défense</u> Qu'entend-on par légitime défense? (peut être dit de façon vulgarisée) <i>Le contenu des articles 416-417 CP peut être reproduit de façon simplifiée.</i>	X	X	X	X	X	X